

Natura 2000 en forêt privée : une année d'information

Les Arrêtés de Désignation des huit sites pilotes en Natura 2000 étant en passe d'être publiés au Moniteur, les implications pratiques pour le gestionnaire rural se concrétisent. N.T.F. a été chargée par le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du tourisme de poursuivre sa campagne d'information à ce sujet. Nous vous proposons ici, de vous en présenter les tenants et aboutissants.

■ HISTORIQUE D'UNE DIRECTIVE : NATURA 2000

Natura 2000 est issu de deux directives européennes (la directive oiseaux et la directive habitats), transposées en droit wallon. C'est un réseau de sites écologiques qui recouvre 20% du territoire européen. Natura 2000 a pour objectif la préservation de la biodiversité et la valorisation du patrimoine naturel. Celui-ci s'inscrit dans une logique tenant compte des besoins sociaux, économiques et environnementaux des sites désignés. L'histoire de ce projet peut se résumer en quelques dates clés :

- ❖ 1979 : la directive « oiseaux » promeut la protection d'espèces sauvages d'oiseaux européens et de leurs habitats par la mise en place de **zones de protection spéciale (ZPS)** ;
- ❖ 1992 : la directive « faune, flore, habitat » complète la précédente directive par la création de **zones spéciales de conservation** qui visent la protection d'habitats naturels et de certaines espèces ;
- ❖ 2001 : ces directives sont transposées en droit wallon via le décret Natura 2000 ;
- ❖ 2004 : 240 sites sont délimités pour une surface totale de près de 221.000 ha ;
- ❖ 2005 : l'inventaire biologique détaillé des premiers sites débute ;
- ❖ 2009 : les arrêtés de désignation concernant huit sites pilotes vont paraître et les mesures de gestions y sont mises en œuvre. La cartographie des autres sites continue.



Les implications de Natura 2000 pour le propriétaire rural se situent à trois niveaux : légal, financier et technique. Les articles que nous publierons au cours de cette année couvriront ces trois aspects.

LES SUJETS ABORDÉS LORS DES PROCHAINS ARTICLES NATURA 2000

Les articles qui paraîtront cette année préciseront les informations reçues lors des visites de terrains.

Un premier article portera sur le cadre légal de Natura 2000. Il se définit sur quatre arrêtés du Gouvernement wallon. Le premier porte sur les **mesures générales**, applicables à tous les sites Natura 2000. Un second arrêté traite des procédures à appliquer dans certains cas particuliers (demande de **dérogation, d'autorisation**, ou envoi d'une **notification**). Un troisième arrêté traite de l'obtention **des indemnités**. Enfin, **l'arrêté de désignation** décrit le site et définit les mesures spécifiques applicables à ce site en particulier.

Un second article reviendra sur les indemnités et avantages fiscaux (exemption des droits de succession, exonération du précompte immobilier) liés à la mise en œuvre de mesures Natura 2000.

Enfin, deux articles aborderont les implications de Natura 2000 sur le terrain. Ces articles illustreront par des exemples

concrets les réponses aux questions suivantes : que puis-je continuer à faire, ou qu'est-ce qui est interdit en Natura 2000 ?

Pour rappel, avant la parution de l'arrêté de désignation, la protection des sites Natura 2000 est soumise au CWATUP. Pour en savoir plus, un article à ce sujet est disponible sur le site www.foretprivee.be dans l'onglet « documents à télécharger » de la section Natura 2000.

■ **LES RENCONTRES DE TERRAIN : ANALYSER ET COMPRENDRE**

Ces visites vous permettront une meilleure compréhension de Natura 2000. Quels sont ses objectifs, ses implications, comment les mettre en œuvre ? Nous vous proposons donc quatre visites qui se dérouleront du mois de mai au mois de septembre. Ces échanges vous donneront accès à des informations complémentaires sur les questions que vous vous posez telles que : puis-je encore récolter du bois de chauffage ? Que puis-je encore planter ? Peut-on encore chasser ? Devrai-je ouvrir les portes de ma propriété en Natura 2000 ? Quelles sont les indemnités prévues ?

Vous trouverez, dans le tableau ci-dessous, un calendrier des visites de terrain prévues en 2009. Les informations détaillées vous parviendront par courrier.

■ **OÙ TROUVER L'INFORMATION CONCERNANT NATURA 2000 ?**

Les excursions de NTF et de la SRFB : s'informer sur le terrain

8 mai 09 : visite du site pilote Natura 2000 de Messancy, les principaux thèmes seront *les différents faciès de hêtraies neutrophiles et Natura 2000 en zone agricole*. Visite organisée par NTF.

20 mai 09 : visite du site pilote Natura 2000 de Bastogne, *résineux de fonds de vallée et forêts alluviales, cours d'eau*. Visite organisée par NTF.

22 mai 09 Rendez : *journée « jeunes »*, organisée par la SRFB. Elle comprendra plusieurs ateliers liés à la gestion forestière. Un de ces ateliers concernera *l'intégration de la biodiversité dans les pratiques sylvicoles*.

9 juin 09 Couvin : *l'intégration de la biodiversité dans les pratiques sylvicole*. Journée organisée par la SRFB.

4 septembre 09 : visite du site pilote Natura 2000 de la Vallée de la Haine en amont de Mons. Visite organisée par NTF

septembre 09 : la problématique des *espèces invasives*. Journée organisée par la SRFB en collaboration avec le cantonnement de Nivelles du DNF.

18 septembre 09 : visite du site pilote Natura 2000 Bois d'Anthisne et d'Esneux. *Hêtraies, chênaies et forêts de substitution et les mesures de protection des espèces (oiseaux et insectes)*.

Les sites internet à consulter

www.foretprivee.be : dans la section Natura 2000 vous pourrez retrouver, dans l'onglet « documents à télécharger », la majorité des articles concernant Natura 2000 en version PDF.

<http://natura2000.wallonie.be> : le site de la Région wallonne concernant Natura 2000.

Les associations de référence

N.T.F. : ☎ 02/ 227.56.52
@ sp.dumont@prw-ntf.be

Naturawal : ☎ 0479/12.78.31
@ info@naturawal.be

FWA : ☎ 081/ 60.00.60
@ fwa@fwa.be